



Problème de tabagisme entre voisins

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 23 août 2019

Bonjour.

Mes voisins du dessous fument sur leur balcon, dans la journée, même la nuit, je ne peux malheureusement pas aérer ma cuisine, ni ma chambre, il y a 5 fenêtres dans leur appartement comme dans le mien, je leur ai proposé un arrangement, d'aller fumer dans la chambre du fond, depuis que mon Fils est parti, j'ai fait de cette pièce un dressing-bureau, éventuellement, un couchage mais je l'aère moins que les autres pièces, ils refusent, prétextant qu'ils font ce qu'ils veulent chez eux ! quel recours puis-je avoir ?

Cela devient insupportable, car je commence à avoir des migraines, mal aux yeux, problèmes de sinus et nausées ! certainement dus à ce tabagisme passif !

Merci de votre réponse et bien cordialement.

Mme T

Réponse :

Ça n'est pas illégal au titre des lois qui protègent contre le tabagisme, mais c'est répréhensible au titre du trouble anormal de voisinage.

Le site service-public.fr vous explique en détail les moyens de recours pour être protégé des [Troubles de voisinage par nuisances olfactives](#) et notamment le recours au [conciliateur de justice](#)

Cependant, si vous voulez voir la loi évoluer, il faut participer activement aux travaux que nous menons en ce sens ou [soutenir](#) les efforts des bénévoles qui y contribuent. Pour cela, vous pouvez proposer votre concours au [groupe de travail](#) de notre association régionale d'île-de-France